



PROCES-VERBAL SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le 1^{er} octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Anne-Marie KERDAL, Mme Isabelle BROUSAUDIER, M. Jean-Pierre LE CORRONC, Mme Sophie JOSSE, M. Jean-Paul LE SANT, M. Michel MARIVAIN, M. Philippe SAINT JALMES

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Sarah CHAMOT donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Isabelle BROUSAUDIER

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Marc CHAPEL, M. Patrice MORVAN

Mme Sophie JOSSE a été désignée secrétaire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'aliénation du chemin de Kergroix après enquête publique.

Après accord des membres présents, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 28 août 20013. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////
55-2013 : Tarification de la cantine scolaire pour l'année 2013/2014 et bilan de l'année 2012/2013

Madame KERDAL présente le bilan de la cantine de l'année scolaire :

<u>DÉPENSES</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
- Frais de personnel	12 273,98€	13 056,05€
- Charges sociales	4 413,74€	4 988,66€
- Denrées	10 193,89€	10 648,64€
- Gaz	303,13€ (459,29€ x 0,66)	365,61€ (553,96€ x 0,66)
- Electricité	3 701,27€ (9 253,18€ x 0,4)	3 470,36€ (8 675,90€ x 0,4)
- Eau (consommation + traitement)	313,70€ (213m ³ x 0,8)	347,76€ (189m ³ - 434,70€ x 0,8)
- Produits d'entretien	545,78€ (1653 x 0,33)	561,68€
- Divers (petit équipement + dépannage)	175,31€	737,06€
- Téléphonie	142,39€ (300,99 x 0,5)	126,00€
TOTAL	32 063,19€	34 301,82€

<u>RECETTES</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
- Repas des élèves	17 655,30€	23 069,00€
- Repas des élèves	364,00€	150,80€
- Repas enseignants	47,00€	120,00€
- Repas des anciens	2 827,20€	2 463,85€
- Subvention fruits	352,42€	376,58€
TOTAL	22 615,62€	26 180,23€

En moyenne 67 élèves par jour 51 l'année scolaire précédente

DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2012: 9 447,57€ - 12,26 %

DÉFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE 2013: 8 121,59€ - 14,03 %

SITUATION TARIFAIRE DEPUIS SEPTEMBRE 2012 :

- Elèves à 2,80 €, et 1,45 € pour le 3ème enfant
- Enseignants à 4,80 €
- Adultes à 7,75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'APPLIQUER pour l'année scolaire 2013/2014 les tarifs suivants à la cantine municipale :

- Elèves : 2,85€ - 1,47€ pour le 3^{me} enfant
- Enseignants : 4,90€
- Adultes : 7,90€

////////////////////////////////////
56-2013 : Tarification de la salle des associations de la mairie

Monsieur le Maire expose :

Nous avons des demandes particulières pour utiliser les locaux de la commune.
Les tarifs de location de la salle polyvalente sont correctement définis mais pour économiser les frais de chauffage, nous préférons proposer le plus souvent possible la salle des associations de la mairie.
Deux situations s'offrent à nous avec un cours de guitare le mercredi et en projet l'apprentissage de la langue bretonne.
Une proposition de 120 € avait été acceptée par le professeur de musique.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur les modalités et le niveau de facturation de la salle des associations de la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} septembre 2013 le tarif pour la location de la salle des associations de la mairie comme suit :

- 120€ si la prestation de l'utilisateur est facturée
- gratuit s'il s'agit de bénévolat de l'utilisateur

////////////////////////////////////
57-2013 : Adhésion à l'Association des Maires Ruraux du 56

Monsieur le Maire expose :

L'Association des Maires Ruraux du Morbihan s'engage à promouvoir et défendre les intérêts des communes rurales et de leurs habitants :

- Défendre la commune et la liberté municipale, expression primordiale de la démocratie
- Porter les positions des élus ruraux dans les instances locales et départementales en conservant une totale indépendance envers les pouvoirs et partis politiques
- Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions
- Agir pour le maintien d'un tissu de services publics adaptés aux besoins et se mobiliser pour les défendre
- Développer une image positive, moderne et dynamique de la ruralité

- Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté du territoire

Le montant de l'adhésion est de 100€ par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'ADHERER à l'Associations des Maires Ruraux du Morbihan.

////////////////////////////////////
58-2013 : Programme de réfection de la voirie communale – Année 2014

Messieurs Jean-Pierre LE CORRONC et SAINT JALMES, proposent les secteurs du FAVONNIC, de KERFLECH, LAN VIHAN, LE LINDREUX, KERVRAN et PENVERN.

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter au conseil municipal une estimation chiffrée pour le programme 2014 de 71 500€ TTC de revêtements superficiels sans compter le débroussaillage et de fauchage des accotements et talus de la commune. Il est proposé au Conseil de limiter le budget de la façon suivante en reportant les travaux sur LAN VIHAN après la mise en place du raccordement des éoliennes et de limiter les travaux sur KERFLECH :

•	Voies communales	36 023 € HT
•	Chemins ruraux	13 000 € HT
	TOTAL HT	49 023 € HT

Une convention sera établie sur le secteur du LINDREUX avec la commune de CREDIN pour répartir le coût des travaux entre nos deux communes.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du PDIC une aide plafonnée à 10 250€ de 40 % du montant hors taxes des travaux pour l'année 2014.

DE SOLLICITER auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie une aide de 10 250 €.

////////////////////////////////////
59-2013 : Participation des communes aux frais de gestion du transport scolaire

VU la délibération 72-2012 instaurant la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN,

VU le souhait du Conseil Général du Morbihan d'uniformiser ce coût à 20€ par élève et par an sur le territoire morbihannais,

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de suivre la préconisation du Conseil Général et de modifier la convention avec les communes bénéficiant de ce service sur la base de 20 € par élève et par an.

Les communes de CREDIN, NAIZIN, NOYAL PONTIVY et REGUINY utilisent nos services.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE FIXER à 20 € par élève et par an, le coût la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN.

////////////////////////////////////
60-2013 : Avis du conseil municipal sur le projet du SAGE Blavet

Par courrier en date du 18 juin 2013, et en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 17 juin 2013.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de révision de ce document de planification dans le domaine l'eau et précise que le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois.

Il expose les principales dispositions et règles du projet de Sage Blavet qui, dès leur approbation, s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme.

Les articles du règlement seront également opposables aux tiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (5 pour, 3 contre et 2 abstentions),

DONNE un avis favorable avec réserve compte tenu de l'importance des moyens financiers mis en œuvre pour ce dispositif.

////////////////////////////////////
61-2013 : Révision des tarifs de concessions du cimetière communal

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération en date du 20 décembre 2001 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal,

VU la délibération n°78-2011 en date du 13 octobre 2011 fixant les tarifs des concessions du columbarium et du jardin du souvenir,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE FIXER les tarifs ci-dessous :

CONCESSIONS	NOUVEAUX TARIFS
50 ans	300€ les 3m ² 600€ les 6m ²
30 ans	200€ les 3m ² 400€ les 6m ²
Exhumation	0
Caveau provisoire	25€/mois

COLUMBARIUM	NOUVEAUX TARIFS
30 ans – case 2 urnes	300€
30 ans – case 4 urnes	600€

////////////////////
62-2013 : Aliénation du chemin de Kergroix après enquête publique
////////////////////////////////////

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux,

VU le code rural, notamment l'article L 161-10

VU la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2013 prescrivant la réalisation d'un acte administratif pour l'aliénation du chemin rural de Kergroix,

VU l'arrêté municipal en date du 28 août 2013 prescrivant une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Kergroix,

VU le registre d'enquête clos le 20 septembre 2013 ne comportant aucune objection à ce sujet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DE PROCEDER** à l'aliénation du chemin rural de Kergroix.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

////////////////////////////////////

Questions diverses :

1) Bail commercial de la boulangerie

Le conseil est informé de l'échéance théorique à fin avril 2014 du bail commercial de la boulangerie. Monsieur le Maire informe le conseil de sa volonté de demander la position du locataire à l'échéance. Une demande a été reçue en mairie pour isoler la toiture et changer la porte arrière. La commission des finances sera sollicitée pour examiner cette demande.

2) Annulation de l'édition 2013 du spectacle s'invite chez vous

Les retards accumulés nous ont empêchés de nous organiser correctement. L'annulation a été proposée par le groupe de travail. Explication d' Isabelle.

3) Location des biens communaux

Un appartement 12 place de l'Église sera loué à compter du 1 novembre 2013 et un appartement 4 rue de l'Argoat sera libre à compter 1er novembre 2013.

4) Les travaux en cours

Les travaux de la rue Saint Eloi démarrent le 7 octobre. La première chicane doit être supprimée et remplacée par un dos d'âne en conformité avec les prescriptions du Conseil Général. Le poteau téléphonique va être effacé suite à la demande des riverains de juin 1978. Les travaux se chiffrent à 1837,06 € TTC à la charge de la commune. Le raccordement est à la charge de France Télécom Orange.

Les travaux du programme de voirie 2013 ont été effectués entre le 20 et 24 septembre 2013. Cela concernait l'impasse du PIC VERT, PENHOUET (VC 38) et LA VILLENEUVE (VC35). Avis de jean pierre.

La démolition de l'Eurkel va démarrer vendredi 04 octobre prochain.

Nous avons reçu l'accord de l'indivision Ollivier pour le 2 et 4 rue des Templiers en conformité avec notre délibération 13-2012 du 2 février 2012. La commission des finances examinera aussi cette demande. Le relogement du locataire sans titre devra, auparavant, être solutionné.

La démolition de la maison MAHE va pouvoir s'effectuer après la dépose des raccordements d'eau et d'électricité.

Les rencontres avec les riverains du commun de village de PEN ER VOYADEC avancent avec l'accord de l'indivision LE SAYEC sur le transfert au domaine public de cette parcelle. Il reste à éviter un blocage avec l'indivision DERRIAN.

Le premier panneau d'information des activités économiques de la commune va être installé à coté de la cabine téléphonique.

Le pont de KERDOUAR sera remis en état par le Syndicat de la Vallée du Blavet au titre de la continuité écologique des cours d'eaux via le CTMA avec des subventions à hauteur de 80 % en installant un pont cadre. La commune de CREDIN a déjà donné son accord sur ce projet. Les travaux ne peuvent être envisagés qu'en 2014.

Les travaux de la halte garderie sont terminés. Ces travaux ont été réalisés en régie.

- 5) Réunion des associations le 11 octobre 2013 à 20h à la mairie
- 6) Mise en place du projet « livres en liberté »

Sur les conseils d' Isabelle, nous mettons en place cette action avec, pour débiter une boîte à livres sous le préau à côté du banc.

- 7) Réunion sur la préparation des décorations de Noël le 8 octobre 2013 à 14h30 à la salle des Associations de la mairie

La séance est levée à 22h15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	<i>Excusée</i>
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	<i>Absent</i>
<i>CHAMOT Sarah</i>	<i>Excusée</i>	<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Absent</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>BROUSAUDIER Isabelle</i>	